

Cher(e)s collègues, Cher(e)s camarades,

Vous trouverez ci-après la déclaration commune, à l'initiative de FO-Alstom, faite lors du CSE Central du 3 novembre 2020. FO reste à votre disposition pour toutes questions et problèmes.

Déclaration des organisations syndicales d'Alstom Transport France

CFDT – CFE-CGC – CGT – FO sur le point 2 du CSEC du Mardi 3 Novembre 2020

(sur les mesures sanitaires en cours de mise en place sur les sites Alstom français, à la suite de l'annonce par le gouvernement du deuxième confinement)

Les organisations syndicales, CFE-CGC, CFDT, CGT et FO et leurs élus respectifs, rappellent que le protocole sanitaire pour les entreprises prévoit : *« le télétravail est un mode d'organisation de l'entreprise qui participe activement à la démarche de prévention du risque d'infection au SARS-CoV-2... Dans les circonstances exceptionnelles actuelles, liées à la menace de l'épidémie, il doit être la règle pour l'ensemble des activités qui le permettent. Dans ce cadre, le temps de travail effectué en télétravail est porté à 100% pour les salariés qui peuvent effectuer l'ensemble de leurs tâches à distance... »*

D'autre part le protocole prévoit aussi *« Les employeurs fixent les règles applicables dans le cadre du dialogue social de proximité »* ce qui n'a pas été le cas chez Alstom puisque cela s'est fait en central.

Les salariés ne comprennent donc pas les mesures qui ont été prises chez Alstom qui en plus traitent la région parisienne et la région lyonnaise différemment des autres régions sous prétexte qu'il y a la problématique des transports en commun, nous rappelons que les offres de transport sont en baisse ce qui augmente la densification aux heures de pointes même en « province ».

Les organisations syndicales sont bien conscientes que tout le monde ne veut plus faire du TAD à 100% et donc que la solution mise ne place répond à cette demande, toutefois une partie de l'effectif souhaite passer à 100% de TAD quand elle est éligible.

Les organisations syndicales CFE-CGC, CFDT, CGT et FO demandent donc que les personnes dont la fonction le permet et qui le souhaitent puissent passer en TAD 100%.

Par ailleurs, pour les salariés ne pouvant être en TAD, il est pour nous indispensable de retrouver la dynamique du début de la crise sanitaire avec l'implication en amont des membres des CSSCT ce qui semble être moins le cas aujourd'hui.

Enfin, Les organisations syndicales CFE-CGC, CFDT, CGT et FO demandent que la prise en charge à 100% de l'activité partielle pour les personnes à risque & assimilés soit à nouveau mise en place, l'entreprise doit pleinement prendre en compte la situation de ces personnes qui pourraient être particulièrement frappés par l'épidémie, et qui n'ont pas le choix entre travailler et la maladie.

Les organisations syndicales CFE-CGC, CFDT, CGT et FO et leurs élus respectifs espèrent donc que le bon sens l'emportera et que nos demandes seront acceptées.